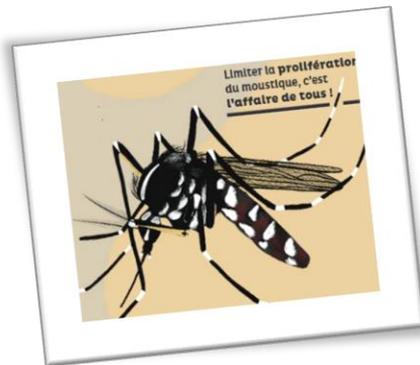




## Réunion publique d'information sur le moustique tigre

Le moustique tigre est présent dans le Grand Est, notamment dans le Haut-Rhin depuis 2016 et **peut être vecteur des virus du chikungunya, de la dengue et du zika.**

Il est particulièrement nuisible : ses piqûres, douloureuses, interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.



Chaque femelle moustique tigre pond environ 100 œufs par ponte. Au contact de l'eau immobile (même en petite quantité), ces œufs donnent des larves.

**C'est là qu'il faut agir par des gestes simples que chacun peut appliquer pour éviter sa prolifération.**

C'est pour cela que la commune vous invite à participer à une réunion publique d'information sur le moustique tigre animée par la Brigade Verte. Cette dernière aura lieu le :

**Vendredi 9 juin 2023 à 19h**

**à la salle des fêtes d'Oberhergheim**

**Venez nombreux car ce sujet touche chacun d'entre nous !!**

## Modification n°1 du PLUi

Une modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été lancée par le Conseil communautaire du Centre Haut-Rhin afin d'adapter le PLUi et ainsi pouvoir répondre aux besoins liés à certains projets de territoire. Pour Oberhergheim, il s'agit d'ouvrir à l'urbanisation économique le secteur de réserve foncière situé à l'ouest de la déchetterie, d'étendre et de créer des secteurs agricoles constructibles (secteurs Ab), de renforcer les protections environnementales du secteur des vergers et de rectifier une erreur matérielle concernant l'implantation d'un futur abri au verger communal.

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs, **du mercredi 24 mai 2023 au vendredi 23 juin 2023 inclus**. Concernant notre commune, le commissaire enquêteur assure une permanence le lundi 19 juin 2023 de 17 h à 19 h à la mairie d'Oberhergheim.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie et sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4598>.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur le Président de la CCCHR 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM ou par voie électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@ensisheim.net](mailto:urbanisme@ensisheim.net).

## Boîte à livres

Une envie de lecture ? Ou de partage de l'un de vos livres ?

Prenez le temps de vous arrêter rue de l'hôpital, pour découvrir la boîte à livres bricolée par Audrey, habitante du village.

Cette boîte à livres est à disposition en attendant celle prévue Place de la Mairie.



## Incivilités - les stationnements en question

Parce que la lutte contre les incivilités est l'affaire de tous, la municipalité vous rappelle que :

- Les places de stationnement le long du trottoir ne sont pas privatives mais bien publiques
- Il est interdit de bloquer l'accès d'un portail
- Il est interdit de garer les véhicules sur les trottoirs et sur la voie publique au niveau des intersections, des virages ou d'une priorité à droite
- Il est interdit de s'arrêter sur un passage piéton, un trottoir, même en stationnement minute et en dehors des places prédéfinies, (ex : devant la pharmacie, boulangerie...)
- Les emplacements des arrêts de bus doivent être dégagés (vigilance particulière au STOP à l'intersection de la rue Principale)

Si nous vous rappelons ces règles de bonne conduite, c'est que nous avons été interpellés à plusieurs reprises par quelques habitants du non-respect de ces règles de stationnement qui constitue une gêne tant pour le passage en poussette, fauteuil roulant, que pour les cyclistes, les piétons et les autres automobilistes...

Le stationnement dangereux ou l'arrêt dangereux est défini dans le code de la route et est sanctionnable.

**Ne vous garez donc pas n'importe où !**

La pertinence de ces incivilités obligerait la municipalité à verbaliser.

## Composteur de la ComCom

La collecte des biodéchets mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ne remplace pas le compostage individuel mais vient en complément. Le compostage permet de traiter directement chez soi les restes alimentaires et les déchets verts pour produire du compost utilisable en amendement dans son jardin.

Le Centre Haut-Rhin soutient vos efforts d'écocitoyens en vous proposant d'acquérir un composteur en bois à un tarif préférentiel !

Pour en bénéficier, réservez-le dès maintenant sur le site internet de la ComCom en complétant le formulaire de demande (Uniquement pour les résidents du Centre Haut-Rhin) : <https://ccchr.fr/operation-composteur/>



### Tarif :

Composteur de 300 litres au tarif de 32 €

Composteur de 600 litres au tarif de 40€

## Recrutement

La commune recherche un agent technique qui a des compétences dans le domaine du bâtiment et des espaces verts. Si vous êtes intéressé(e), déposer votre CV à la mairie ou par courriel : [mairie@oberhergheim.fr](mailto:mairie@oberhergheim.fr)

De nombreux objets attendent leur propriétaire à la mairie



### ERRATUM

Attention la fête de la musique organisée par l'Harmonie Municipale se déroulera cette année le vendredi 23 juin et non le 21 comme les années précédentes.

Le lieu reste inchangé, rendez-vous à la Salle Multi-activités.